

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF1099

présenté par
M. Jolivet et M. Bouyx

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

I. – Pour l'exercice 2026, les crédits ouverts au titre des dépenses de personnel de l'État (titre 2 du budget général) sont fixés à un montant n'excédant pas celui inscrit en loi de finances initiale pour 2025.

II. – En conséquence, aucune progression liée au glissement vieillesse-technicité ne peut être prise en compte dans le calcul de la masse salariale pour 2026.

III. – Afin d'assurer le respect de cette norme de dépense, un décret fixe, par ministère et programme budgétaire, la répartition de la limitation prévue au I.

IV. – Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 30 juin 2026, un rapport précisant les modalités de mise en œuvre de cette disposition et les économies effectivement constatées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dépense de personnel de l'État est soumise à une dynamique autonome : le glissement vieillesse-technicité (GVT), qui regroupe les effets des avancements d'échelons et de grades, entraîne chaque année une progression mécanique de la masse salariale.

Selon la Cour des comptes, « l'évolution naturelle du glissement vieillesse-technicité contraindra fortement, au cours des prochaines années, l'évolution de la masse salariale » (rapport public annuel 2023). Plusieurs évaluations estiment que le GVT représente plusieurs centaines de millions d'euros chaque année, avec un effet net avoisinant +1,3 milliard d'euros.

Dans un contexte marqué par une dette publique supérieure à 110 % du PIB, un déficit structurel persistant et une charge de la dette croissante, il n'est plus acceptable que la dépense de personnel progresse automatiquement.

Le présent amendement fige en 2026 les crédits de personnel de l'État au niveau voté en 2025 et neutralise l'effet du GVT.

Il permet de stabiliser la masse salariale, de réaliser plusieurs centaines de millions d'euros d'économies et d'envoyer un signal fort de responsabilité budgétaire.